

Conseillers en exercice : 77 L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars, à dix-neuf
Présents : 49 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés : 16 ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs : 12 Saint-Flour, après convocation légale en date du 18 mars
Votants : 61 2025, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

M. Didier AMARGER, MME Béatrice ANTONY, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, M. Pierre CHASSANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Marc MAGENTIES, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Gilbert GLANDIERES, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROUT, M. Axel JOURQUIN, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Annick MALLET, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Robert ROUSSEL, M. Pierre SEGUIS, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL.

Absents excusés :

M. Hervé VIGIER, MME Marina BESSE, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, MME Céline CHARRIAUD, MME Yolande CHASSANG, M. Éric GOMESSE, MME Nadine JANVIER, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Nathalie LESTEVEN, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Serge TALAMANDIER.

Pouvoirs :

MME Agnès AMARGER donne pouvoir à M. Loïc POUDEROUX
MME Annie ANDRIEUX donne pouvoir à M. Christophe VIDAL
MME Pierrette BEAUREGARD donne pouvoir à M. Guy CLAVILIER
M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Bernard REMISE
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
M. Marcel CHASTANG donne pouvoir à M. Jean-Luc BOUCHARINC
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES
M. Christian GENDRE donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
MME Martine GUIBERT donne pouvoir à M. Marc POUGNET
MME Marine NEGRE donne pouvoir à MME Maryline VICARD
M. David VITAL donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **04 AVR. 2025**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **04 AVR. 2025**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par les citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET GENERAL

RAPPORTEUR : Monsieur Daniel MIRAL

Madame Céline CHARRIAUD, Présidente, quitte la salle des séances pour le vote des comptes financiers uniques 2024.

Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU, Vice-Président, est élu Président de Séance.

L'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, précise que les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, les services d'incendie et de secours, les centres de gestion de la fonction publique territoriale, le centre national de la fonction publique territoriale et les associations syndicales autorisées doivent adopter au plus tard au titre de l'exercice 2026 un compte financier unique (CFU), qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

L'article 242 modifié de la loi de finances pour 2019 permet de produire un CFU dès l'exercice 2024, si la collectivité remplit deux conditions : application du référentiel budgétaire et comptable M57 et dématérialisation des documents budgétaires.

Saint-Flour Communauté respectant ce cadre, produit dès la fin d'exercice 2024 un compte financier unique.

Ce document, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion. En mettant davantage en exergue les données comptables aux côtés des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Les résultats, pour l'exercice 2024, sont présentés pour chaque budget tous mouvements (réels et ordres). Chaque budget fait l'objet d'un CFU. Les CFU sont accompagnés d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

La lecture de l'exécution budgétaire modernisée (partie II) se complète d'une vision patrimoniale (partie III). Le bilan présente notamment la valeur des biens immobilisés, le niveau des créances et des dettes en fin d'exercice, ce qui permet d'approfondir les analyses au-delà de la vérification du respect des autorisations budgétaires données.

Il est structuré en 4 parties :

Composition du CFU	Ce que vous y trouverez
I) Informations générales et synthétiques	Une vue panoramique sur les principales données : ratios, résultats globaux et bilans synthétiques
II) Exécution budgétaire	Le compte rendu de l'exécution budgétaire : la vue d'ensemble, qui présente les grands équilibres, est fournie par l'ordonnateur et les vues détaillées par le comptable.
III) États financiers	La vision patrimoniale : le bilan et le compte de résultat et l'annexe si la collectivité expérimente aussi la certification des comptes.
IV) États annexés	Des précisions figurant précédemment dans les annexes du compte administratif. Seuls les états conservant une pertinence sont retenus dans le CFU. Vous disposez ainsi de focus sur des questions budgétaires (vérification de l'équilibre, présentation croisée nature / fonction, détail des subventions, annexe environnementale ou gestion pluriannuelle...) ou comptables (état de la dette, des provisions ou d'engagements au-delà de l'exercice liés à des opérations particulières).

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250324-DELIB2025-021-BF
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

L'exécution du budget principal est arrêtée à la somme de 15 624 541.59 € en recettes et 14 964 181.40 € en dépenses et dégage un résultat excédentaire de la section de + 660 360.19 €.

A ce résultat s'ajoute l'excédent de fonctionnement reporté de 2 874 824.08 € soit un résultat cumulé de la section de **3 535 184.27 €**.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 2 351 813.02 € et les dépenses à 3 253 520.24 €, soit un solde de réalisation de l'exercice à - 901 707.22 €.

Après reprise du résultat de l'exercice 2023 d'un montant de 913 216.65 €, le solde d'exécution cumulé de la section est de 11 509.43 €.

Les restes à réaliser de recettes s'élèvent à 1 133 277.75 € tandis que 2 527 467.57 € sont constatés en dépenses, soit un solde des restes à réaliser de - 1 394 189.82 €.

Le besoin de financement de la section s'élève donc à un montant de **1 382 680.39 €**.

Les dépenses de fonctionnement 2024 sont en hausse de 181 544.15 € soit +1.23 %.

Il est rappelé qu'une régularisation exceptionnelle de charges et de produits avait été constatée en section de fonctionnement pour un montant de 293 807.89 €, correspondant à une régularisation d'imputation budgétaire de subventions liée à la nouvelle nomenclature M57. Celle-ci était comptabilisée au chapitre 65 « autre charges de gestion courante » et 74 « dotations et subventions ». Une régularisation est comptabilisée également en 2024 pour 47 405.71 €.

Hors cette régularisation, les **dépenses de fonctionnement** sont en hausse de 2.95 % par rapport à l'exercice 2023. Les dépenses réelles progressent de 2.58 % soit une progression de l'inflation constatée en 2024 à 2.4 % + 0.18 %.

Les **charges à caractère général** sont en augmentation de 2.82 % à 2 421 540.39 €, soit 66 300.89 € de plus, liée au développement et à la montée en puissance des services communautaires (services de portage de repas à domicile, tourisme avec manifestation des 140 ans du Viaduc, entretien des bâtiments, mise en place du pool secrétariat de Mairie) avec parallèlement des diminutions d'actions ou des fins de programme : fin de la participation de Saint-Flour Communauté aux Transports Scolaires, pris en charge désormais en totalité par la Région Aura, fin du programme TERRALIM, actions du service environnement /Natura 2000 à moindres dépenses.

Les **charges de personnel** sont en évolution de 5.35% (+ 175 000 €), à un montant de 3 447 056.67 € par rapport au CA 2023 avec la création de deux nouveaux services SIG et pool de secrétariat de mairie / assistantes de direction et le renforcement des services communication et Maisons Frances service, RPE, ADS générant des recettes supplémentaires. Ces évolutions représentent un montant de 199 000 €.

S'ajoutent à ces évolutions, les progressions du point d'indice à compter des 1^{er} juillet 2023 et 1^{er} janvier 2024, l'application du RIFSSEP en année pleine, et la poursuite des actions engagées.

A périmètre constant, les charges de personnel seraient en diminution de 25 000 € liée à la diminution de la cotisation d'assurance du personnel, la collectivité ayant fait le choix de s'autoassurer pour les congés de maladie ordinaire au regard de l'évolution des taux de cotisation. Cette baisse de dépenses a pour conséquence une baisse de recettes en parallèle.

Le chapitre budgétaire des **autres charges de gestion courante de 3 801 018.14 €** est en diminution de 2.91 %. Il retrace d'une part les participations versées aux budgets annexes « économie, culture patrimoine, sport et services à la population », et d'autre part aux partenaires de la collectivité en matière de tourisme et de politique sociale. Celles-ci sont réajustées au regard du besoin réel de financement. Elles sont en diminution de 113 734 € par rapport au compte administratif 2023 mais en deçà des prévisions budgétaires 2024.

Hors régularisations budgétaires, elles évoluent de + 132 677 € (cf. document de présentation annexé à la délibération).

Les intérêts de la **dette** s'élèvent à 104 108.46 €.

Les **atténuations de produits** constituées de l'attribution de compensation et du FNGIR s'élèvent à 4 127 872.10 € et évoluent d'une année à l'autre selon le coût appelé aux communes pour le service ADS.

Une **charge spécifique** de 148.25 € est constatée et correspond à une annulation de titre de taxe de séjour.

Les **opérations d'ordre** sont de 1 062 437.39 € (contre 941 590.63 € en 2023) correspondant aux dotations aux amortissements.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à un montant de 18 499 365.67 €. Elles sont en évolution de + 0.87 % (+ 134 242.47 €). Hors les charges exceptionnelles constatées en 2023 (293 807.89 €) et 2024 (47 405.71 €), elles sont en évolution de 2.50 %. Les recettes réelles évoluent de + 2.40 % (+ 407 000 €).

Les **produits de service** sont en évolution de 12.61 % à 1 045 214.22 € pour 928 167.17 € en 2023, correspondant aux versements de salaires entre le budget général et ses budgets annexes en hausse, une progression de recettes pour le service de portage de repas à domicile de 27 700 €, du RPE pour 14 686 € et des recettes liées au service de voirie mis à disposition des communes.

Les **recettes fiscales, impôts et taxes** sont en progression de 240 993 € par rapport à 2023 à 10 697 764.43 € (10 456 770.57 € en 2023).

La fiscalité évolue de 250 495 € par rapport au produit de fiscalité constaté de 2023 : + 252 592 € au titre des taxes foncières et d'habitation sur les résidences secondaires, + 26 097 € de TASCOM, - 15 666 € au titre de l'IFER, - 12 427,63 € au titre de la taxe de séjour.

Elle est en hausse de 187 383 € par rapport aux inscriptions budgétaires 2024.

Le produit de la CFE évolue de 8.46 %, celui de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 3.63 % et les produits de foncier bâti et non bâti respectivement de 4.4 et 4.2 % (dont majoration forfaitaire de 3.9 %).

Concernant les impôts et taxes, ils sont en diminution de 9 600 € par rapport à 2023 et de - 201 000 € par rapports aux inscriptions budgétaires 2024.

Cette diminution est observée sur les fractions de TVA perçues en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la CVAE. Elle s'explique par d'une part une modification de l'année de référence pour le calcul de la compensation (année N-1 au lieu de l'année N) et par des régularisations à la baisse opérées sur les produits définitifs de TVA 2023 et 2024.

Les **dotations et subventions** sont globalement équivalentes au produit perçu en 2023 à 3 348 425.32 €. Le montant de la DGF a progressé de 70 700 € et les compensations de fiscalité de 167 000 €. 69 103 € ont été perçues en plus pour les actions communautaires de politique éducative et sociale.

Une baisse est constatée toutefois au niveau des services environnement / transition énergétique et agriculture alimentation forêt, liées aux dépenses non réalisées.

S'ajoute à ces volumes la régularisation exceptionnelle d'imputation de subvention de 293 807.89 € en 2023 et 47 405,71 en 2024.

Les **autres produits de gestion courante à 222 440.80 €** sont en progression de 20 840 € par rapport à 2023, l'écart constaté étant précisé en annexe à la délibération.

Les **atténuations de produits**, constituées des remboursements de salaire pour maladies sont en baisse à 16 204 € (auto assurance pour les arrêts de maladie ordinaire).

Les produits de cession et mandats annulés sur exercices antérieurs sont élevés à 44 718.12 €.

Le bilan de la Section de Fonctionnement s'établit de la façon suivante :

Excédent reporté 2023	2 874 824.08 €
Recettes de l'exercice 2024	15 624 541.59 €
Sous-total	18 499 365.67 €
Dépenses de l'exercice 2024	14 964 181.40 €
Résultat définitif de la Section de Fonctionnement	+ 3 535 184.27 € (3 130 115.08 en 2023)

Epargne brute du budget général : 1 496 999,46 € (1 485 391,05 € en 2023)

Epargne nette du budget général : 1 007 132,89 € (990 158,74 € en 2023)

Le montant total des **dépenses d'investissement** de l'année 2024 (hors restes à réaliser) s'élève à 3 253 520.24 € (2 627 441.46 € en 2023).

Les **dépenses d'équipement** (hors restes à réaliser) s'élèvent à 2 542 754.12 € (2 924 684.56 € en 2023).

Le détail ci-après récapitule la section d'investissement avec le détail réalisé par opération.

Le remboursement du **capital de l'annuité** s'élève à 489 866.57 (486 091.99 € en 2023).

La dette en capital s'élève au 31 décembre 2024 à **5 914 957.16 € contre** 6 372 080.56 € en 2023. Aucun emprunt n'a été réalisé en 2024. Seul un transfert d'emprunt 32 743.17 € a eu lieu entre le budget annexe de l'aire d'accueil des citoyens français itinérants vers le budget général, celui-ci n'étant pas nécessaire sur le budget annexe.

L'annuité versée à l'EPF (Établissement Public Foncier) pour l'acquisition du foncier de la maison France services de Neuvéglise-sur-Truyère s'élève à 9 277.43 €.

Les opérations d'ordre s'élèvent à un montant de 210 398.12 € et les opérations patrimoniales représentent un montant de 1 224 €.

Les restes à réaliser 2024 s'élèvent à **2 527 467.57 €**, dont les opérations pluriannuelles ayant fait l'objet d'autorisations de programme- crédits de paiement :

-Subventions d'équipement versées 1 331 605 € dont le Contrat de progrès 325 313.68 €, les fonds de concours aux communes 308 971.29 € et les subventions d'équipements aux personnes de droit privé pour les actions en faveur de l'habitat et de l'économie 611 841.16 €

-Travaux en cours : 622 076.81 € (complexe sportif, abords et belvédère du CIAP – office de tourisme de Saint-Flour, office de tourisme de Chaudes Aigues, aménagements et embellissement des points de regroupement OM ...)

-Frais de maîtrise d'œuvre : 347 049.79 € (OPAH PI- aides économiques - OT de Chaudes Aigues – préparation transfert compétences eau potable et assainissement collectif- transition énergétique, mobilité...)

-Documents d'urbanisme : 33 073.89 €.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250324-DELIB2025-021-BF
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Le montant des **recettes d'investissement** 2024 (hors restes à réaliser) s'élève à la somme de 3 265 029.67 € (3 540 658,11 € en 2023) et se décompose de la façon suivante :

Subvention d'investissement à hauteur de 745 460.66 €, FCTVA pour 254 656.80 €, les opérations d'ordre pour 1 062 437.39 €, l'excédent d'investissement N-1 pour 913 216.65 €, l'affectation de résultat pour 255 291 €, les opérations patrimoniales pour 1224 € et un emprunt transféré de 32 743.17 €.

Les **reports** (restes à réaliser en recettes hors emprunt) s'élèvent au montant de 1 133 277.75 €.

Le bilan de la Section d'investissement s'établit de la façon suivante

Dépenses de l'exercice 2024	- 3 253 520.24 €
Recettes de l'exercice 2024	+ 2 351 813.02 €
<hr/>	
Résultat à la clôture de l'exercice 2024	- 901 707.22 €
Résultat d'investissement reporté	+ 913 216.65 €
Restes à réaliser en dépenses 2024	- 2 527 467.57 €
<hr/>	
Sous-total	- 2 515 958.24 €
Restes à réaliser en recettes 2024	+ 1 133 277.75 €
<hr/>	
Besoin de financement	= - 1 382 680.39 €
qui est le Résultat définitif à la clôture de l'exercice 2024 pour la Section d'Investissement	

⇒ Résultats d'ensemble définitifs :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement	+ 3 535 184.27 €
- Résultat de clôture de la section d'investissement	- 1 382 680.39 €

Résultat global définitif de l'exercice 2024	+2 152 503.88 €
<i>Pour mémoire, résultat global définitif Exercice 2023</i>	<i>+ 2 874 824.08 €</i>

La volonté de Saint-Flour Communauté a été :

De poursuivre ses investissements en cours, ce qui est possible grâce à l'excédent reporté en 2023 et à l'optimisation des financements des opérations d'équipement :

- Poursuite du dispositif d'aide aux entreprises ;
- Poursuite de la planification en urbanisme ;
- Poursuite de la politique en faveur du logement et de l'amélioration de l'habitat (performance énergétique, accessibilité) ;
- Poursuite des travaux pour la réalisation du Belvédère ;
- Attribution de fonds de concours pour la restauration du petit patrimoine remarquable ;
- Poursuite de la réflexion pour l'engagement de l'opération de réalisation d'un Padel / Tennis couvert ;
- Engagement de l'opération de réaménagement des locaux de l'office de tourisme à Saint-Flour ;
- Poursuite de l'opération de réhabilitation du moulin Juéry à Chaudes Aigues ;
- Poursuite du programme d'aménagement et d'embellissement des points de regroupement ;
- Poursuite du programme de refonte de la signalétique des bâtiments intercommunaux ;
- Poursuite du contrat de progrès territorial : autofinancement de la collectivité versé en subvention au budget annexe « aménagement et restauration pour compte de tiers ».

Toutefois, toutes les actions et tous les programmes d'investissement prévus n'ayant pu se réaliser en totalité, le **besoin de financement en investissement** est inférieur à la prévision budgétaire, il est fixé à 1 382 680.39 €.

La **capacité de désendettement** est à 3.91 années (budget général) (4.2 années en 2023), en deçà du seuil d'alerte de 8 ans.

En **analyse consolidée**, le Compte Financier unique 2024 fait ressortir une épargne brute à hauteur de 2.2 M€, confortant le rebond constaté en 2023, avec une évolution de 0.11 M€ sous l'effet de recettes de fonctionnement à + 4.8 % quand les dépenses de fonctionnement progressent également + 4.8 %.

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses courantes. Elle constitue le témoin de l'aisance de la section de fonctionnement. Une épargne brute élevée suppose un potentiel d'absorption de nouvelles dépenses ou de baisse des recettes de fonctionnement. Elle démontre de la capacité à investir et/ou à se désendetter.

Le taux d'épargne brute est conforté à près de 14 %, à un niveau satisfaisant, le seuil de vigilance étant situé autour de 10 %. Il est légèrement inférieur à la moyenne 2023 des Communautés de communes à fiscalité professionnelle unique qui est de 17.1 %. Il représente la part de ses recettes courantes que la collectivité est en mesure d'épargner chaque année sur son cycle de fonctionnement (en vue de financer sa section d'investissement).

Après 4 années de relative stabilité entre 2020 et 2023 autour de ≈11,5 M€, l'encours de dette (mobilisé) de fin d'exercice atteint 13,4 M€.

L'augmentation entre 2023 et 2024 s'explique quasi exclusivement par le nouvel emprunt de 3,1 M€ mobilisé pour le financement du projet Uniplanèze, dont l'annuité a vocation à être couverte par le nouveau loyer perçu auprès de la société.

La capacité de désendettement évolue de 5.5 années à 6.1 années quand le seuil de vigilance se situe à 10 ans et que le pacte financier et fiscal de Saint-Flour Communauté a fixé un seuil de 7 années à ne pas dépasser.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la présentation détaillée du Compte Financier Unique du budget principal ci annexée ;

Vu le compte financier Unique du budget général ;

Vu le résultat du Compte Financier Unique du Budget Général, dressé en collaboration par la Présidente de Saint-Flour Communauté et le Comptable public, arrêté aux montants suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		2 874 824,08 €		913 216,65 €	- €	3 788 040,73 €
Opérations de l'exercice	14 964 181,40 €	15 624 541,59 €	3 253 520,24 €	2 351 813,02 €	18 217 701,64 €	17 976 354,61 €
TOTAUX (1)	14 964 181,40 €	18 499 365,67 €	3 253 520,24 €	3 265 029,67 €	18 217 701,64 €	21 764 395,34 €
Résultats de clôture		3 535 184,27 €		11 509,43 €		3 546 693,70 €
Restes à réaliser (2)			2 527 467,57 €	1 133 277,75 €	2 527 467,57 €	1 133 277,75 €
TOTAUX CUMULES (1+2)	14 964 181,40 €	18 499 365,67 €	5 780 987,81 €	4 398 307,42 €	20 745 169,21 €	22 897 673,09 €
RESULTATS DEFINITIFS		3 535 184,27 €	- 1 382 680,39 €			2 152 503,88 €

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 17 mars 2025 ;

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250324-DELIB2025-021-BF
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- ‡ **DECIDE DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser ;**
- ‡ **PREND CONNAISSANCE du résultat du Compte Financier unique 2024 du budget général tel que détaillé en annexe de la délibération ;**
- ‡ **DECIDE D'ARRÊTER le Compte Financier unique 2024 du budget général aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées de la délibération ;**
- ‡ **AUTORISE Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2024 ;**
- ‡ **DECIDE DE LUI DONNER POUVOIR pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.**

POUR : 60 VOIX

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. Jean-Paul RESCHE)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

Le Président de séance,

Jean-Jacques MONLOUBOU



Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Président de séance,

Nombre de membres en exercice : 77

Nombre de membres présents : 49

VOTE : Pour : 60

Contre : 0

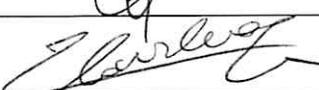
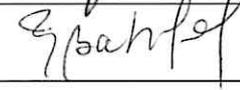
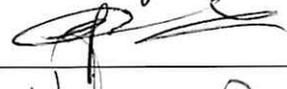
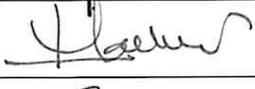
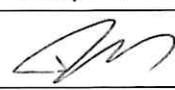
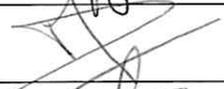
Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1

Délibéré par le Conseil communautaire, réuni en session ordinaire
À Saint-Flour, le 24 mars 2025

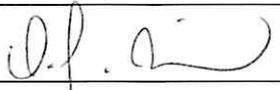
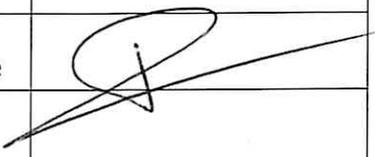
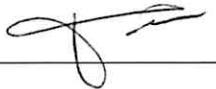
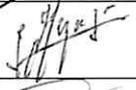
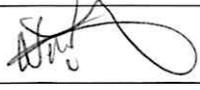
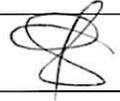
Date de convocation : 18 mars 2025

Les Membres du Conseil Communautaire

CONSEILLERS	SIGNATURE	CONSEILLERS	SIGNATURE
AMARGER Agnès ou CHAUVEL Pascal		CHASSANG Pierre ou FARGES André	
AMARGER Didier ou BERTHON Stéphanie		CHASSANG Yolande ou DECONQUAND Jean-François	
ANDRIEUX Annie ou BARRIOL Jacky		CHASTANG Marcel ou SALSON Benjamin	
ANTONY Béatrice		CHEVALIER Gilbert ou JOURDES Frédéric	
ASTRUC Frédéric ou VERNET Jérôme		CLAVILIER Guy ou BODEAU Jacques	
BATIFOL Nicole		COUDY Bernard ou RIGAL Christophe	
BEAUREGARD Pierrette ou FABRE Hervé		COURET Gérard ou ROBERT-MISSONNIER Isabelle	
BENEZIT Sophie ou MODENEL Alain		DE LAROCHE Philippe ou CONDUITIER Jean-Luc	
BERTHET Jean-Paul		DELCROS Frédéric	
BESSE Marina ou BEC Jean-Pierre		DELEPINE Bonnie	
BIGOT Gilles ou BAGUET Hervé		DELORT Philippe	
BONAL Richard ou AJALBERT Andrée		DELPY Gérard ou MAGENTIES Marc	
BONNEFOI Claude ou ROCHE Alain		DELRIEU Ghislaine ou CUSSAC Thierry	
BOUCHARINC Jean-Luc		ECHALIER Philippe ou DOUET Virginie	
BOUDON Robert ou VAISSADE Sylvie		GENDRE Christian ou ASTRUC Olivier	
BOUDOU Jean-Marc ou BATIFOULIER Amandine		GENDRE Vital ou VERRIERE Louis	
BOULDOIRES Éric		GLANDIERES Gilbert	
BRUN Joël ou COSTANTINI Alberto		GOMESSE Eric ou MAURANNE Nelly	

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE - BUDGET GENERAL

CFU 2024

CONSEILLERS	SIGNATURE	CONSEILLERS	SIGNATURE
GRAS Jérôme		PETITIMBERT Marie	
GUEROULT Olivia ou BADUEL Michel		PORTAL Sylvie ou TERRISSE Jérôme	
GUIBERT Martine		POUDEROUX Loïc ou BONNET Anne-Sophie	
JANVIER Nadine ou GINHAC Daniel		POUDEVIGNE Pascal ou DELPRAT Arnaud	
JOURQUIN Axel ou BRIQUEZ Agnès		POUGNET Marc	
JOUVE Jean-Pierre		PRIVAT Jean-Claude	
LAROUSSINIE Jonathan		REMISE Bernard ou FOSSE BALDRAN Catherine	
LESTEVEN Nathalie		RESCHE Bernadette ou ROBERT Thierry	
MALLET Annick		RESCHE Jean-Paul ou CUSSAC Jean-Michel	
MAURY Bernard		REVERSAT Olivier ou MUNERY Céline	
MEZANGE Jean-Marie ou CHASSANG Jean-Pierre		RICHARD Jeanine	
MICHAUD Guy ou CHASSANG Stéphane		ROCHÈS Patricia ou SAINT-JOANIS Sandy	
MIRAL Daniel ou GUY Michel		ROUFFIAC Michel ou CUSSAC Sébastien	
MONLOUBOU Jean-Jacques		ROUSSEL Robert	
MOULIADE Gérard		SEGUIS Pierre ou GRIFFOUL Monique	
NAVECH Louis ou POJOLAT Aurélien		TALAMANDIER Serge ou SABATIER Jean-Luc	
NEGRE Marine		VICARD Maryline	
NIOCEL JULHES Emmanuelle		VIDAL Christophe ou AURIERE Bernard	
PELISSIER René		VIGIER Hervé	
PERRIN Jean-Luc		VITAL David ou RODIER Daniel	

Certifié exécutoire par le Président de séance,
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
À Saint-Flour, le 24 mars 2025

; et de la publication le

Le Président de séance,



Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250324-DELIB2025-021-BF
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

BUDGET GENERAL – vue d'ensemble

FUNCTIONNEMENT	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Variation CA 2024/CA 2023
DEPENSES	13 953 228,61 €	14 782 637,25 € Dont régularisation exceptionnelle de 293 807,89 €	14 964 181,40 € Dont régularisation exceptionnelle de 47 405,71 €	+ 181 544,15 € (+ 1,23 %) + 2,95 % hors régularisations exceptionnelles
RECETTES	16 375 681,82 €	17 912 752,33 € Dont régularisation exceptionnelle de 293 807,89 €	18 499 365,67 € Dont régularisation exceptionnelle de 47 405,71 €	+ 586 613,34€ (+3,27 %) + 2,50 % hors régularisations exceptionnelles
RESULTAT	2 422 453,21 €	3 130 115,08 €	3 535 184,27 €	+ 405 069,19 €
Dont résultat n-1	1 852 996,73 €	2 422 453,21 €	2 874 824,08 €	+ 452 370,87 €
Dont résultat de l'exercice	569 456,48 €	707 661,87 €	660 360,19 €	- 47 301,68 €
INVESTISSEMENT	CA 2022 +RAR 2022	CA 2023 + RAR 2023	Réalisé 2024	RAR 2024
DEPENSES	4 886 200,65 €	4 800 977,70 €	3 253 520,24 €	2 527 467,57 €
RECETTES	4 936 827,74€	4 545 686,70 €	3 265 029,67 €	1 133 277,75
RESULTAT	+ 50 627,09 €	255 291 €	+ 11 509,43 €	- 1 394 189,82 €
Besoin de financement	- 699 372,91 €	255 291 €	1 382 680,39 €	
Auto-financement			1 382 680,39 €	
Prélevement sur emprunt	750 000 €			
Capacité de désendettement budget général (Capital restant au 31/12/2024 de 5 914 957,16 €)	5,12 années	4,29 années	3,95 années	
Report excédent de fonctionnement 2025		2 874 824,08 €	2 152 503,88 €	

1/ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1-1. CHARGES A CARACTERE GENERAL (chap.011) : 2 421 540,39 €
(2 355 239,50 € en 2023)
+ 2,82 %

Par rapport au compte administratif 2023, les charges à caractère général évoluent à la hausse de 66 300,89 €.

Cette évolution est détaillée comme suit :

- ✓ Développement d'actions inscrites au projet de territoire 2021-2026 et engagées ou poursuivies en 2023 pour un montant complémentaire de 304 689,29 € comme :
 - Politique éducative et sociale + 140 751,98 € (dont + 135 856,48 € pour la montée en puissance du service de portage de repas à domicile) ;
 - Equipements sportifs + 25 298,72 € (reprises de fuites sur toiture au complexe, remplacement d'un dispositif antichute pour panneau de basket)
 - Boite à outils et services techniques + 73 899,28 € (dont + 12 950 € pour le pool secrétariat de mairie /assistante de direction et + 60 000 € pour les services techniques (entretien des véhicules, carburant, harmonisation de la prise en charge des repas de midi)
 - Mise en place d'un jardin ouvert dans le cadre du Contrat local de santé : + 9 051,44 € ;
 - Habitat / PVD – ADS : + 10 339,41€ ;
 - Développement touristique - Manifestation « 140 ans du Viaduc » : + 45 348,36 € ;

- ✓ Evolution des dépenses des services généraux + 95 900 € : services ressources (poste prestation de services ayant fait l'objet d'annulation de charges rattachées venant minimiser la dépense en 2023 et répartition des charges de loyer revue entre services, évolution des charges), communication, entretien et fonctionnement des bâtiments (+ 17 686,30 € étude sur la qualité de l'air)

- ✓ Diminution des charges de fonctionnement pour les autres services à hauteur de 336 553,40 € par rapport à 2023 réparties comme suit :
 - Maisons France Services – 2 056,14 € ;

- Mobilité – fin de la participation au coût des transports scolaires pris en charge dorénavant par la Région AuRA: - 171 114,35 € ;
 - Actions moins élevées qu'en 2023 pour les actions de fonctionnement des services environnement/transition énergétique (-41 617,4 €) ; Alimentation/ Agriculture/ Forêt (- 97 400,34 € liés à la fin du programme TERRALIM et aux réflexions nécessaires sur la poursuite du développement de la filière Veau), développement économique pour – 17 052,08 € (entretien des zones d'activité) et – 5 048,45 € pour le développement culturel.
 - Stabilité des coûts de l'énergie (électricité, gaz, chauffage urbain)
- Par rapport aux prévisions budgétaires, 422 690,16 € de crédits ne sont pas consommés correspondant notamment à :
- Poste de dépenses imprévues non utilisées – 18 595,45 €
 - Nouvelles actions prévues qui n'ont pas été engagées ou sont en cours et seront poursuivies sur 2025 ;
 - Service environnement / transition énergétique : - 67 992,58 €
 - Service agriculture/ alimentation/ forêt : - 74 398,96 € (Outil logistique dématérialisé, PAT);
 - Tourisme / développement vallée de la Truyère / mémoire de Grandval : - 53 421,29 €
 - Bâtiments communaux – services techniques – administration générale hors coûts d'énergie : - 138 182,37 €
 - Crédits supérieurs aux prévisions pour les dépenses du service aux publics de 10 730,25 € (montée en puissance des dépenses du service de portage de repas à domicile pour 22 467 € compensée par des dépenses non réalisées sur la mobilité)
 - Habitat /PVD : - 17 350,12 € (fonctionnement de la maison de l'habitat)
 - Equipements sportifs – entretien des zones d'activités – 39 052,74 €
 - Outils : - 8 966,96 €

Par rapport à l'impact du coût de l'énergie entre les prévisions budgétaires et la réalisation 2024.

Chap	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
011	Charges à caractère général	2 234 645,04 €	2 355 239,50 €	2 841 966,45 €	2 421 540,39 €
<i>Dont</i>	Administration générale (services administration générale – communication - centres techniques et entretien des bâtiments)	449 969,43 €	390 094,76 €	604 800,00 €	490 669,50 €
	Dépenses imprévues			18 595,45 €	
	Aménagements de points de groupement		6 500,00 €	25 000,00 €	1 826,16 €
	Développement économique (entretien des zones d'activités)	83 449,41 €	113 371,54 €	118 000,00 €	96 319,46 €
	Services aux habitants	100 202,02 €	106 670,30 €	117 630,00 €	104 614,16 €
	Dont Maison France Service Neuvéglise-sur-Truyère	33 118,28 €	30 216,81€	21 850,00€	24 271,59 €
	<i>Maison France Services Pierrefort</i>	<i>15 384,94 €</i>	<i>15 680,19€</i>	<i>23 300,00€</i>	<i>17 991,85 €</i>
	<i>Maison France Services Chaudes-Aigues</i>	<i>12 085,95 €</i>	<i>16 338,82€</i>	<i>22 000,00€</i>	<i>20 383,22 €</i>
	<i>Maison France Services Ruynes-en-Margeride</i>	<i>33 670,70 €</i>	<i>35 497,83€</i>	<i>42 650,00€</i>	<i>34 844,60 €</i>
	<i>Agences postales</i>	<i>5 942,15 €</i>	<i>8 936,65€</i>	<i>7 830,00€</i>	<i>7 122,90 €</i>
	Environnement- transition énergétique	200 448,92 €	149 815,36 €	176 190,00 €	108 197,42 €
	<i>Dont contrat de progrès territorial</i>	<i>86 859,55 €</i>	<i>63 312,95 €</i>	<i>104 500,00 €</i>	<i>50 609,75 €</i>
	<i>Dont ENS – Natura 2000 – autres actions</i>	<i>113 589,37 €</i>	<i>86 502,41 €</i>	<i>71 690,00 €</i>	<i>57 587,67 €</i>

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250324-DELIB2025-021-BF
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Chap	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
	Mission alimentation agriculture et forêt	53 605,01 €	131 001,38 €	108 000,00 €	33 601,04 €
<i>Dont</i>	<i>Fonctionnement du service et actions agricoles (notamment semences prairiales, démarche qualitative veaux fermiers)</i>	28 100,06 €	82 603,62 €	35 000,00 €	22 391,95 €
	<i>alimentation PAT - Terralim</i>	25 504,95 €	48 397,76 €	48 000,00 €	11 209,09 €
	<i>AMO Outil logistique dématérialisé</i>	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €
	Politique éducative et sociale	454 807,76€	548 824,40 €	663 600,00 €	689 576,38 €
<i>Dont</i>	<i>portage de repas à domicile</i>	364 584,43 €	452 811,27€	566 200,00€	588 667,75 €
	<i>autres actions et administration du service (RPE- microcrèche- TAP – ALSH – cotisation mission locale des Hautes Terres)</i>	90 223,33 €	96 013,13€	97 400,00€	100 908,63 €
	Mobilité	229 281,17	300 669,22 €	144 801,00 €	129 554,87 €
<i>Dont</i>	<i>transport à la demande</i>	59 446,91 €	70 009,91 €	86 630,00 €	75 978,65 €
	<i>transports scolaires</i>	169 834,26 €	186 508,85 €	0,00 €	115,00 €
	<i>Gestion service +Expérimentation lignes régulières pendant vacances</i>		31 237,74 €	38 571,00 €	38 147,90 €
	<i>Vélos électriques</i>		12 912,72€	19 600,00 €	15 313,32 €

- ✓ Hausse du prix d'achat des repas
- ✓ + 5400 repas
- ✓ Participat° aux partenaires portage sur année pleine
- ✓ + repartit° charges ALSH->RPE

Chap	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
	Equipements sportifs et de loisirs	255 162,67 €	225 029,08 €	267 700,00 €	250 327,80 €
Dont	<i>Valorisation du personnel du centre aquatique : reversement de salaires au budget annexe</i>	31 327,75 €	34 830,77 €	39 000,00 €	30 907,14 €
	<i>Autres équipements (complexe sportif – Halle d'animation et sportive – centres équestres – pôles pleine nature)</i>	223 834,92 €	190 198,31 €	228 700,00 €	219 420,66 €
	Santé (Contrat Local de santé)	7 814,50 €	981,50 €	19 000,00 €	10 033,04 €
	Mises à disposition de services aux communes	206 665,17 €	185 272,69 €	260 050,00 €	259 171,79 €
	Habitat et planification	128 042,02 €	117 130,47 €	145 000,00 €	127 469,88 €
Dont	<i>fonctionnement Maison de l'habitat</i>	53 683,60 €	46 078,19 €	60 000,00 €	49 055,54 €
	<i>ADS</i>	24 531,81 €	21 194,34 €	30 000,00 €	25 389,08 €
	<i>Planification – MAD</i>	33 567,45 €	33 764,94 €	35 000,00 €	32 611,80 €
	<i>SPPEH – communication habitat – fonctionnement du service</i>	16 259,16€	16 093,00 €	20 000,00 €	20 413,46 €
	Développement touristique	49 522,73 €	67 059,45 €	170 600,00 €	112 407,81 €
	<i>Dont projet valorisation Truyère</i>	5 681,15 €	52 292,73 €	79 100,00 €	8 626,09 €
	<i>Dont manifestation Garabit 140 ans</i>			76 000,00 €	88 818,25 €
	<i>Dont autres actions</i>	43 841,58 €	14 766,72 €	15 500,00 €	14 963,47 €
	Gestion et exploitation gîtes / salles communautaires - Barge d'Alleuze - classement mondial Unesco	15 674,23 €	12 819,35 €	3 000,00 €	7 770,90 €

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250324-DELIB2025-021-BF
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Chap.	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
012	Charges de personnel	3 337 849,73 €	3 271 987,91 €	3 880 022,25 €	3 447 056,67 €

Dont ❖ Par rapport aux prévisions budgétaires, 432 965,58 € de dépenses en moins en réalisé s'expliquant par :

- ✓ l'obligation de budgétiser des postes à temps complet alors que les agents travaillent à temps partiel
- ✓ Mouvements de personnel (RPE : - 11 000 €; PVD : - 11 770 €; Alimentation / Agriculture : - 7 904 €; Tourisme : - 17 000 €)
- ✓ Recrutements différés :
 - 1 chargé de mission Forêt : - 23 400 €
 - 1 ETP au pôle ressources : - 30 000 €
 - 2 postes eau assainissement pour préparer le transfert de la compétence eau potable / assainissement - 35 000 €
 - Pool secrétariat de direction/mairies : 1 poste *seulement pourvu en cours d'année* - 47 968 €
- ✓ Absence de revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2024 provisionnée à hauteur de 36 372,25 € au budget primitif 2024 dans l'attente d'avoir des informations complémentaires de la part de l'Etat

Ces charges de personnel incluent en année pleine l'harmonisation du RIFSEEP, l'augmentation de la valeur du point appliquée à compter du 1^{er} juillet 2023, l'attribution de 5 points d'indice majoré à compter du 1^{er} janvier 2024

- ❖ L'évolution entre 2023 et 2024 fait apparaître une augmentation des charges de personnel de 175 068 € soit 5,35 % du fait :
 - ✓ Du recrutement d'une géomaticienne (+ 41 000 €)
 - ✓ De la mise en place du pool secrétariat de direction/mairies (+ 30 000 €)
 - ✓ de la consolidation de l'animation des maisons France Service (+ 15 000 €), ce renforcement étant couvert par des recettes de + 40 000 € (MADT-FNFS) perçues pour le fonctionnement des Msap
 - ✓ du remplacement du chargé de mission CLS en année pleine (+ 30 000 €), cette dépense étant couverte par des financements de l'ARS. Le solde net est pris en charge à part égale entre Hautes Terres Communauté et Saint-Flour Communauté,
 - ✓ Du renforcement du RPE (+ 23 000 €) générant des recettes à hauteur de + 26 650 € (CAF)
 - ✓ Du renforcement du service ADS (+ 27 000 €) étant pris en charge par les communes dans le cadre du service commun
 - ✓ Du remplacement du chargé de mission PAT (+ 25 000 €)
 - ✓ Du recrutement en fin d'année du webmaster + 8 000 €
 - ✓ De la prise en compte du RIFFSEEP en année pleine

Accusé de réception en préfecture
 015-20066666-20250324-DELIB2025-021-BF
 Date de télétransmission : 04/04/2025
 Date de réception préfecture : 04/04/2025

❖ 1-3. AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chap.65) :

3 801 018,14 €

(3 914 752,55 € en 2023)

-2,91 %

Sur ce chapitre a été constatée une charge exceptionnelle de 293 807,89 € en 2023, liée à une régularisation d'imputation de subvention générée par le passage en M57 en recette au chapitre 74, obligeant de constater une dépense et une recette exceptionnelle du même montant. En 2024, une charge exceptionnelle à hauteur de 47 406,59 € est également constatée et concerne des régularisations de produits rattachés 2023.

- Hors ces charges exceptionnelles, entre 2023 et 2024, il est constaté globalement une hausse de 132 667 € (+ 3.66%) du chapitre 65 du fait :

Dépenses en moins

- ✓ Transports scolaires - Remboursement du chèque transport - 55 458,13 €
- ✓ Politique sportive – activités de pleine nature - 9 360,00 €
- 46 098,13 €

Dépenses en plus

- ✓ Administration générale + 3 917,28 €
- ✓ Développement économique + 2 000,00 €
- ✓ Environnement – transition énergétique + 5 410,01 €
- ✓ Politique éducative et sociale (participations ALSH et micro-crèches) + 94 564,28 €
- ✓ Tourisme + 15 801,20 €
- ✓ Culture – Patrimoine + 26 912,89 €
- ✓ Subventions aux budgets annexes économie et services à la population + 39 520,24€

❖ AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chap.65)

- ✓ Par rapport aux inscriptions budgétaires 2024, 335 169 € de crédits n'ont pas été utilisés :

Ce différentiel provient notamment :

- ✓ Des subventions d'équilibre versées à hauteur du besoin réel du CA et non à hauteur du montant de la subvention prévisionnelle
- 305 334 €
- ✓ Culture – patrimoine – économie – services à la population – sports
- 11 610,00 €
- ✓ Mobilité
- 6 683 €
- ✓ Tourisme
- 3 364,00 €
- ✓ Politique éducative et sociale
+ 3 273 €
- ✓ Administration générale économie

Chap	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
	Autres charges de gestion courante	3 286 673,03 €	3 914 752,55 €	4 088 930,45 €	3 801 018,14 €
<i>Dont</i>	Administration générale (subventions aux associations – indemnités de fonction des élus – admissions en non valeur)	218 446,82 €	273 809,14	275 000,00 €	269 726,42 €
	Développement économique Participation aux animations commerciales des 3 communes lauréates du programme Petites Villes de Demain Participation à la concession d'aménagement (SEBA 15)	75 000,00 €	68 000,00 €	73 000,00 €	70 000,00 €
	Environnement – transition énergétique Participations statutaires SYTEC (PCAET) SIGAL et 2 PNR	13 224,785 €	7 135,31 €	10 000,00 €	12 545,32 €
	Habitat et planification – participation SYTEC – Scot – subvention habitat Jeune Cantal	81 903,00 €	81 903,00 €	84 500,00 €	81 903,00 €
	Mobilité Soutien aux activités scolaires – reversement chèque transport – desserte FLORIBUS des zones intercommunales	29 127,57 €	67 190,00€	69 440,00€	57 830,00 €
	Politique éducative et sociale Conventionnements ALSH -microcrèche-RPE - centre social – OMJS – CEL – PAJ – Pass'ton BAFA Portage de repas	211 959,70 €	248 655,80€	338 700,29€	336 763,28 € 6 456,80 €

Participation en hausse pour ALSH et microcrèche (161 200 €) + prise en cpte déficits 2023 (51 100 €)

Chap	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
	Culture patrimoine	891 439,76 €	1 015 715,79 €	1 174 260,00 €	1 050 628,68 €
<i>Dont</i>	participation BA Enseignement musique / danse / théâtre – diffusion – lecture publique	601 439,76 €	662 215,79 €	769 000,00 €	693 628,68 €
	participation BA Pôle patrimoine : Ecomusée – label PAH	245 000,00 €	296 500,00 €	340 260,00 €	292 000,00 €
	Subventions organisation de Festivals	45 000,00 €	57 000,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €
	Politique sportive – Activités de pleine nature	774 785,00 €	800 000,00 €	810 000,00 €	752 000,00 €
<i>Dont</i>	participation de fonctionnement au centre aqualudique	766 560,00 €	800 000,00€	800 000,00 €	747 000,00 €
	Marketing territorial	8 225,00 €	0,00€	10 000,00 €	5 000,00 €
	Tourisme	524 015,20 €	545 515,20 €	568 000,00 €	561 316,40 €
<i>Dont</i>	participation à l'OTI	380 000,00 €	392 000,00 €	413 000,00 €	413 000,00 €
	participation au syndicat mixte Garabit Grandval	138 144,00 €	138 144,00 €	139 000,00 €	133 070,00 €
	participation autres (Monts Margeride)	4 371,20 €	4 371,20 €	5 000,00 €	4 246,40 €
	participation annuelle pour l'association et la fondation Classement UNESCO Garabit	1 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250324-DELIB2025-021-BF
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Chap	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
<i>dont</i>	Subventions aux budgets annexes *	406 079,15€	451 797,08 €	605 646,16 €	491 317,32 €
	Politique sportive – act. de pleine nature (participation au BA domaine nordique diminuée de la subvention d'équipement versée en 2020)	60 692,05 €	61 223,34 €	72 500,00 €	63 125,21 €
	Charge exceptionnelle – régularisation d'imputation		293 807,89 €		47 405,71 €
66	1-4. Charges financières	98 461,13 €	121 214,82 €	106 000,00 €	104 108,46 €
67	1-5. Charges spécifiques	0,00 €	24 433,00 €	5 000,00 €	148,25 €
68	1-6. Provisions		9 977,00 €	3 000,00 €	

**Détail subventions aux budgets annexes*

Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
	Développement économique	197 167,37 €	157 322,16 €	247 223,00 €	164 041,78 €
	ZA Rozier Coren	36 370,98 €	33 533,66 €	31 000,00 €	30 698,25 €
	Atelier de découpe Camiols	129 656,51 €	102 394,89 €	115 637,00 €	114 126,81 €
	Uniplanèze			31 000,00 €	
	Abattoir Pierrefort	11 510,17 €	11 930,82 €	12 230,00 €	12 225,04 €
	AR Boulangerie et Superette	610,53 €	590,87 €	856,00 €	783,95 €
	ZA Luc d'Ussel	4 478,06 €	3 657,87 €	3 000,00 €	2 801,59 €
	ZA le Rouchar	-		50 000,00 €	
	ZA Neuvéglise sur Truyère	14 541,12 €	5 214,05 €	3 500,00 €	3 406,14 €
	Activités de Pleine Nature				
	Domaine nordique	60 692,05 €	61 223,34 €	72 500,00 €	63 125,21 €

Détail subventions aux budgets annexes

Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
	Services à la population	208 911,78€	294 474,92 €	358 423,16 €	327 275,54 €
	Multiple rural Loubaresse	1 223,54 €	2 963,29 €	13 500,00 €	11 835,46 €
	Multiple rural Faverolles	1 014,38 €	4 767,05 €	4 700,00 €	918,55 €
	Multiple rural de Malbo	1 951,89 €	2 953,86 €	4 700,00 €	3 551,55 €
	Alloc comp OM (ex redevance OM cnale)	26 914,15 €	29 962,53 €	29 962,00 €	26 914,15 €
	Gens du voyage	102 860,97 €	140 924,37 €	180 511,16 €	173 247,35 €
	Maisons territoriales de santé	71 844,58 €	109 845,86 €	122 000,00 €	110 715,14 €
	Eau - Forages	3 102,27 €	3 057,96 €	3 050,00 €	93,34 €

Chap	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
014	Atténuation de produits Attribution de compensation – FNGIR – FPIC	4 081 628,23 €	4 102 358,32 €	4 130 500,00 €	4 127 872,10 €
77	Amortissements	913 971,45 €	982 674,15 €	1 088 626,00 €	1 062 437,39 €
	TOTAL DEPENSES	13 953 228,61 €	14 782 637,25 €	16 139 045,15 €	14 964 181,40 €
	Dépenses totales de fonctionnement,			+ 0,77 %	+ 1,23 %
	Dépenses réelles de fonctionnement			+ 0,32 %	+ 0,74 %

- ✓ Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 s'élèvent à **14 964 181,40 € contre 14 782 637,25 € en 2023**. Elles sont en hausse de 181 544,15 €, soit une hausse de 1,23 %.
- ✓ **Hors charges exceptionnelles 2023 et 2024, elles représentent une évolution de 427 946 €, soit une hausse de 2,95 %.**

2/ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

❖ PRODUITS DES SERVICES :

1 045 214,22 €
(928 167,17 € en 2023)
+ 12,61 %

➤ 108 664,22 € de recettes en plus par rapport aux prévisions budgétaires, liées notamment :

- aux recettes du service voirie, supérieures aux prévisions budgétaires de 94 861,73 € malgré des reversements de salaires entre budget général et budgets annexes inférieurs aux prévisions de 36 900,43 € correspondant aux valorisations de moyens humains et matériels (y compris le SMDTEC avec la délégation de gestion du domaine nordique de Prat de Bouc);
- aux recettes du portage de repas en évolution à 306 941,75 € pour une prévision de 291 000 € (+ 15 941,15 €), les valorisations de salaires liées au RPE pour 14 686 € non prévues au BP 2024 et les valorisations de salaires liées à l'office de tourisme en hausse de 8445€ (dépenses d'un montant équivalent)

➤ Ces recettes sont en évolution de 117 047,05 € par rapport à 2023, dont + 42 661 € correspondant au portage de repas à domicile et aux reversements de salaire lié au RPE, et des recettes du service voirie pour + 86 681 €. Des recettes moindres ont toutefois été constatées dans le cadre des frais de la mise à disposition de personnel entre Saint-Flour Communauté et son office de tourisme à hauteur de -14 562 €.

Chap.	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
70	Produits des services	886 261,14 €	928 167,17€	936 550,00 €	1 045 214,22 €
<i>Dont</i>	Administration générale reversements des budgets annexes	209 459,88 €	275 155,23€	315 400,00 €	278 499,57 €
	Services aux habitants	17 309,30 €	25 335,37€	24 200,00 €	30 391,75 €
	<i>Remboursement par les utilisateurs des MSAP et agences postales</i>	17 309,30 €	25 335,37€	24 200,00€	
	Mobilité Vélos électriques		13 650,22 €	15 000,00 €	10 420,00 €
	Politique éducative et sociale <i>dont portage de repas à domicile + rbt partenaires ALSH+TAP</i>	259 594,25 €	285 883,65€	292 700,00 €	323 317,61 €
	Habitat et planification (participation HTC ADS -rbt frais maison de l'habitat)	1 687,89€	4 884,38 €	8 600,00 €	10 954,31 €
	Politique sportive – activités de pleine nature	53 899,68 €	26 412,79 €	20 200,00 €	25 900,66 €
	Culture / patrimoine – produits des gîtes d'Alleuze	9 298,65 €	13 207,28 €	8 000,00 €	9 972,76 €
	Tourisme - Remboursements de frais divers et de mises à disposition de personnel (bureaux de tourisme)	88 493,04 €	93 458,40 €	70 450,00 €	78 895,83 €
	Services aux communes	246 518,45 €	190 179,85 €	182 000,00 €	276 861,73 €

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250324-DELIB2025-021-BF
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

❖ Impôts et taxes - fiscalité locale :

10 697 764,43 € (10 456 770,57 € en 2023)
+ 2,30 %

Les recettes de la fiscalité locale, impôts et taxes sont en évolution de 240 993,86 € par rapport à 2023 du fait :

Impôts et taxes : - 9 601,51 € (-0,19 %)

- ✓ - 12 951€ au titre du FPIC
- ✓ - 929 € au titre de la Fraction de TVA perçue en compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales
- ✓ + 1 949 € au titre de la Fraction de TVA perçue en compensation de la CVAE
- ✓ + 2 329,49 € au titre de l'attribution de compensation (service ADS)

Fiscalité : + 250 595,37 € (+4,69 %)

- ✓ + 252 592 € au titre des taxes foncières et d'habitation sur les résidences secondaires
- ✓ + 26 097 € de TASCOM
- ✓ - 15 666 € au titre de l'IFER
- ✓ - 12 427,63 € au titre de la taxe de séjour

Par rapport aux produits fiscaux notifiés en début d'année et ayant fait l'objet d'inscriptions budgétaires 2024, c'est un produit de 14 603,57 € non perçu :

Impôts et taxes : - 201 986,62 €

FPIC : - 12 951€

Fraction de TVA perçue en compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales : - 143 824 €

Fraction de TVA perçue en compensation de la CVAE : - 47 898 €

Attributions de compensation : + 2 686,38 €

Fiscalité : + 187 383,05 €

Impôts ménages + 129 771€

TASCOM : + 27 510 €

IFER + 5 332 €

Taxe de séjour : + 24 770,05 €

Chap	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
73	Fiscalité - Impôts et taxes	9 914 068,65€	10 456 770,57 €	10 712 368,00 €	10 697 764,43 €
<i>Dont</i>	Fraction de TVA Nationale	3 080 712,00€	3 164 815,00 €	3 307 710,00 €	3 163 886,00 €
	Cotisation foncière des entreprises	1 909 858,00€	2 003 502,00 €	2 174 859,00 €	2 173 089,00 €
	TH sur les résidences secondaires	846 008€	933 981,00 €	907 067,00 €	967 898,00 €
	Taxes foncières sur foncier bâti	546 365€	584 939,00 €	607 662,00 €	608 556,00 €
	Taxes foncières sur le foncier non bâti + taxe add	180 405€	197 037,00 €	205 334,00 €	203 968 €
	Fraction de TVA nationale remplaçant la CVAE à compter de 2023	1 024 725,00 €	1 107 698,00 €	1 157 545,00 €	1 109 647,00 €
	TASCOM	405 989,00 €	412 337,00 €	410 924,00 €	438 434,00 €
	IFER	823 299,00 €	923 921,00 €	902 923,00 €	908 255,00 €
	Rôles supplémentaires	11 579,00 €	52 642,00 €		71 182,00 €
	Reversement attribution de compensation	85 316,04 €	84 356,89 €	84 000,00 €	86 686,38 €
	FNGIR	357 939,00 €	357 939,00 €	357 939,00 €	357 939,00 €
	Taxe de séjour	223 159,61€	237 197,68 €	200 000,00 €	224 770,05 €
	FPIC	418 126,00 €	396 405,00 €	396 405,00 €	383 454,00 €



❖ DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : **3 348 425,32 €**

(3 605 199,36 € en 2023 / 3 311 391,47 € hors régularisation comptable)
- 7,12 % (-10 371,86 € soit - 0,31 % hors régularisation budgétaire)

202 402,79 € de recettes en moins par rapport aux prévisions du fait par exemple de programmes de fonctionnement n'ayant pu être aboutis cette année (Contrat de progrès territorial, Natura 2000, agriculture/alimentation/forêt, politique éducative et sociale, tourisme).

La baisse constatée entre 2023 et 2024 de 10 371,86 € qui s'explique notamment par :

❖ Une évolution des recettes suivantes :

- ⇒ Évolution positive de la DGF + 70 797 €
- ⇒ Compensation Etat + 167 802 €
- ⇒ Politique éducative et sociale + 69 103,33 €

Une diminution de recettes comme suit :

- ⇒ Dotation de compensation - 11 841 €
- ⇒ DCRTP - 3 763 €
- ⇒ Maisons France Services et agences postales - 42 477 €
- ⇒ Environnement / transition énergétique - 17 922 €
- ⇒ Postes petite ville de demain - manager de commerce - CRTE - 33 421 €
- ⇒ Contrat de progrès - 35 816 €
- ⇒ Tourisme - 26 392 €
- ⇒ Agriculture/alimentation/ forêt - 101 630 €
- ⇒ Mobilité - 28 937 €

● ● ● ● Les dotations

Chap	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
74	Dotations et participations	3 209 379,97 €	3 605 199,36 €	3 503 422,40 €	3 348 425,17 €
dont	Dotation d'intercommunalité	521 589,00 €	531 722,00 €	602 000,00 €	602 519,00
	Dotation de compensation	761 853,00 €	757 430,00 €	742 281,40 €	745 589,00
	DCRTP	152 266,00 €	152 266,00 €	148 503,00 €	148 503,00 €
	Compensations	922 346,00 €	977 908,00 €	1 145 556,00 €	1 145 710,00
	FCTVA	6 560,92 €	5 002,23 €	5 000,00 €	3 767,17
	Contrats aidés	22 292,13 €	0,00€		

Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20250324-DELIB2025-021-BF
 Date de télétransmission : 04/04/2025
 Date de réception préfecture : 04/04/2025

● ● ● Les dotations

Chap	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
	Services aux cnes et aux habitants	155 052,00 €	222 477,84 €	217 380,00 €	180 000,00 €
Dont	Labélisation France Services/conseiller numérique	135 708,00 €	201 933,84 €	176 020,00 €	180 000,00 €
	<i>Agences postales</i>	<i>19 344,00 €</i>	<i>20 544,00 €</i>	<i>21 360,00 €</i>	
	Environnement transition énergétique	278 820,64 €	240 759,19 €	207 904,00 €	187 019,82 €
	Santé (CLS)	37 622,52 €	38 230,13 €	45 500,00 €	36 500,84 €
	Agriculture Forêt alimentation	73 796,25 €	107 211,01 €	25 000,00 €	5 580,36 €
	Mobilité	38 792,38 €	95 614,44 €	112 171,00 €	66 677,03 €
	Politique éducative et sociale (CTG) + PEC portage	86 654,21 €	46 032,51 €	109 680,00 €	115 135,84 €
	Habitat	68 056,62 €	59 242,52 €	33 750,00 €	25 821,00 €
	Culture				- 12 906,55 €
	Tourisme	79 268,30 €	75 995,60 €	117 075,00 €	49 603,10 €
	Divers		1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
	Régularisation d'imputation		293 807,89 €		47 405,71 €

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250324-DELIB2025-021-BF
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Chap	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
72	Travaux en régie		10 907,06 €	25 000,00 €	3 803,72 €
75	Autres produits de gestion courante (revenus des immeubles)	154 310,05 €	201 552,99 €	129 612,00 €	222 440,80 €

Au chapitre 75, les recettes sont supérieures à la prévision budgétaire de 92 828,80 € du fait notamment de la perception de la redevance sur l'énergie hydraulique liée au barrage de Sarran d'un montant de 81 669 € (20 000 € de prévu) et d'un transfert d'imputation budgétaire du chapitre des dotations vers ce chapitre 65 pour 33 041 €. 8 000 € de dons prévus relatifs à la manifestation 140 ans n'ont pas été perçus. Par rapport à 2023, l'écart constaté est de + 20 887,81 €.

013	Remboursement pour maladies	142 345 ,84€	67 981,02 €	68 000,00 €	51 776,09 €
040	Reprises des subventions aux comptes de résultat	141 046,26 €	163 639,77 €	211 000,00 €	210 398,12 €
77	Produits exceptionnels	56 755,97 €	41 305,18 €		44 718,12 €
78	Reprise de provision pour risques et charges		14 776,00 €	105 000,00 €	0,00 €
	TOTAL recettes de l'exercice (+0,87 %)	14 522 685 ,09€	15 490 299,12 €	15 690 952,40 €	15 624 541,59 €
	Total recettes réelles (+0,74 %)	4 381 638,83 €	15 315 752,29 €	15 479 952,40 €	15 398 743,47 €
	Report résultat n-1	852 996,73 €	2 422 453,21€	2 874 824,08 €	2 874 824,08 €
	TOTAL des recettes de Fonctionnement (+3,27 %)	16 375 681,82 €	17 912 752,33 €	18 565 776,48 €	18 499 365,67 €

●●● Compte financier Unique 2024

BILAN FONCTIONNEMENT

Excédent reporté 2023	2 874 824,08 €
Recettes de l'exercice 2024	15 624 541,59 €
Sous-total	<u>18 499 365,67 €</u>
Dépenses de l'exercice 2024	14 964 181,40 €
Résultat définitif	<u>+ 3 535 184,27 €</u>
de la Section de Fonctionnement	(3 130 115,08 € en 2023 et 2 422 453,21 € en 2022)
Épargne brute du budget général : 1 496 999,46 € (1 485 391,05 € en 2023 et 1 342 381,22 € en 2022)	
Épargne nette du budget général : 1 007 132,89 € (990 158,74 € en 2023 et 899 848,29 € en 2022)	

Budget général – Opérations d'équipement

Dépenses

Recettes

Chap	Libellé	CA 2022	RAR 2022	CA 2023	RAR 2023	BP 2024 Crédits nouveaux	CA 2024	RAR 2024	CA 2022	RAR 2022	CA 2023	RAR 2023	BP 2024 Crédits nouveaux	CA 2024	CA 2024	RAR 2024	
	Développement économique dont	69 612,64 €	70 110,58 €	28 830,49 €	40 533,15 €	253 923,00 €	33 631,33 €	220 734,61 €	8 979,80 €		7 788,38 €	0,00€		7 788,38 €		0,00€	
21	Fonds de concours centre de formation Campus de La Vigière Saint-Flour			0,00€	0,00€	110 000,00 €		109 067,45 €	7 909,80 €	0,00 €	0,00€	0,00€				0,00€	
204	Appui aux points de vente et dispositif Leader	24 280,32 €	54 963,52 €	27 804,68 €	30 611,70 €	93 923,00 €	21 822,33 €	103 390,71 €			7 788,38 €	0,00€				0,00€	
204	Dispositif Leader cofinancements action 5	45 332,32 €	5 225,61 €	1 025,81 €	0,00€			1 070,00 €			0,00€	0,00€				0,00€	
23	Viabilisation de terrain – ZA de la Vaureille					50 000,00 €	6 864,00 €	3 300,00 €									
	Fonds de concours vidéo protection		9 921,45 €	0,00€	9 921,45 €		4 945,00 €	4 976,45 €			0,00€	0,00€				0,00€	
	Agriculture Forêt alimentation dont	10 600,98 €	1 282,80 €	71,20 €	1 210,00 €						0,00€	0,00€		0,00€		0,00€	
204	Actions agricoles	10 600,98 €	1 282,80 €	71,20 €	1 210,00 €						0,00€	0,00€		0,00€		0,00€	
	Pratification dont	58 396,56 €	168 429,17 €	228 210,81 €	60 655,65 €	134 500,00 €	124 645,86 €	33 073,89 €			10 899,00 €	0,00€	15 000,00 €	51 888,00 €	0,00 €	0,00 €	
202	PLUI	51 538,80 €	126 080,00 €	220 773,52 €	50 506,48 €	62 100,00 €	114 122,14 €	24 469,48 €			10 899,00 €	0,00€	15 000,00 €	51 888,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Pluvi des doc. d'urbanisme en vigueur et site patrimonial remarquable Saint-Urcize	6 857,76 €	42 349,17 €	7 437,29 €	10 149,17 €	68 400,00 €	3 827,72 €	8 604,41 €			0,00€	0,00€				0,00€	
	Extensions de logiciels					4 000,00 €	6 696,00 €	0,00 €									

Révisé de réception en préfecture
 04/2025-200066660-20250324-DELIB2025-021-BF
 Date de télétransmission : 04/04/2025
 Date de réception préfecture : 04/04/2025

RECETTES

DEPENSES

Chap.	Libellé	DEPENSES					RECETTES						
		CA 2022	RAR 2022	CA 2023	RAR 2023	BP 2024 Crédits nouveaux	CA 2024	RAR 2024	CA 2023	RAR 2023	BP 2024 Crédits nouveaux	CA 2024	RAR 2024
	Habitat dont	328 300,00 €	598 685,00 €	443 607,00 €	449 354,00 €	630 000,00 €	500 871,00 €	121 711,00 €	121 711,00 €	187 606,40 €	214 400,00 €	119 632,00 €	198 106,40 €
2031 /	OPAH /RU – PIG Aides aux propriétaires et animation	325 028,00 €	458 687,00 €	392 307,00 €	336 941,00 €	580 000,00 €	447 037,00 €	121 711,00 €	121 711,00 €	125 322,50 €	214 400,00 €	119 632,00 €	138 673,00 €
204	Lutte contre la vacance de logements communaux	0,00 €	24 300,00 €	22 500,00 €	6 840,00 €		6 840,00 €		0,00 €	10 095,90 €			10 095,90 €
	Petites villes de demain étude pré opérationnelle	972,00 €	82 410,00 €	28 800,00 €	53 610,00 €		53 610,00 €		0,00 €	52 188,00 €			49 337,50 €
	Fonds de concours logements	2 300,00 €	33 288,00 €	0,00 €	51 963,00 €	50 000,00 €	8 129,00 €	8 129,00 €	0,00€	0,00€			
	Développement culturel et patrimonial dont	339 691,10 €	600 680,41 €	179 219,99 €	547 368,62 €	887 550,00 €	636 000,18 €	443 670,06€	27 072,52 €	377 200,00 €	327 305,00 €	108 966,77 €	411 903,29 €
21-23	Maison de l'architecture, du patrimoine et de l'habitat – fin de travaux / équipements	23 540,23 €	4 631,39 €	0,00€	1 320,00 €		1 320,00 €	234 498,99 €	27 072,52 €				
204	Part. budgets annexes culture patrimoine	65 440,00 €	400,00 €	0,00€	0,00€	194 000,00 €							
20	Maison de l'habitat - Aménagement des abords (démolition) et Belvédère	128 130,51 €	211 242,29 €	167 100,94 €	349 141,35 €	596 550,00 €	396 194,19 €	209 171,07 €	0,00€	377 200,00 €	327 305,00 €	108 966,77 €	411 903,29 €
204	Fonds de concours aux communes (fonds de relance - Edifices culturels)	9 454,08 €	168 842,26€	9 000,00 €	82 257,01 €	97 000 €	132 647,38 €						
	Fonds de concours à la rénovation des équipements pbcs à caract. Patrimonial	99 413,28 €	80 772,11 €	3 119,05 €	78 522,11 €		78 522,11 €						
	Fonds de concours à la rénovation du petit patrimoine												
	Fonds de concours historiques	13 713,00 €	38 250,00 €	0,00€	36 128,15 €		8 811,65 €	27 316,50 €					
	Maison du Site d'ALLEUZE		96 542,36 €	0,00€	0,00€								

Actes de réception en préfecture
 (25-21000560-20250320) DELIB2025-021-BF
 Date de transmission : 04/04/2025
 Date de réception préfecture : 04/04/2025

Ch ap.	Libellé	DEPENSES								RECETTES					
		CA 2022	RAR 2022	CA 2023	RAR 2023	BP 2024 nouveaux crédits	CA 2024	RAR 2024	CA 2022	RAR 2022	CA 2023	RAR 2023	BP 2024 nouveau x crédits	CA 2024	RAR 2024
	Politique sportive – activités pleine nature dont	230 648,11€	239 023,22€	220 726,57 €	164 838,60 €	143 302,79 €	180 101,70 €	48 400,90 €	103 980,14 €	141 960,55€	18 805,13 €	130 685,00 €	69 746,90 €	197 937,60 €	52 935,32 €
	Sentier des maquisards					128 268,00€	105 254,20 €	25 956,00 €					73 888,00 €	31 082,21 €	52 935,32 €
20	Chemin de randonnée / espaces VTT	39 970,80 €	26 954,00 €	19 634,60 €	28 786,83 €	45 560,00 €	7 214,40 €	17 507,90 €	3 198,00 €	23 680,55 €	0,00€	27 485,00 €	2 900,00 €	2 900,00 €	
21	Achat d'un véhicule 4X4	29 825,00 €		0,00€	0,00€				9 707,00 €		0,00€	0,00€			
21- 23	Diversification activités pleine nature équipements		32 696,36 €	33 167,97 €	0,00€					8 400,00 €	8 105,00 €	0,00€			
204	Solde - Bâtiment de Prat de bouc participation à la construction nouveau bâtiment	19 723,00 €		50 706,00 €	0,00€	1 200,00 €	1 111,51 €				0,00€	0,00€			
	Centres équestres			9 952,26 €	4 200,00 €	15 000,00 €	4 200,00 €								
204	Bâtiment d'accueil domaine nordique Saint Urcize – transfert BA domaine nordique	24 300,00 €		0,00€	0,00€						0,00€	0,00€			
204	Terrains sportifs - tennis couverts et padel	70 357,36 €	129 364,24 €	42 017,96 €	90 346,28 €	-82 725,21 €			3 600,94 €	103 200,00 €	4 020,13 €	103 200,00 €	- 7 041,10€	158 896,39 €	
21	Complexe sportif intercommunal -matériel	5 728,79 €	18 447,76 €	52 826,28 €	37 535,03 €	36 000,00 €	62 321,59 €	4 606,40 €					5 000,00 €		
23	Maille sportive Pierrefort : club House et matériel	40 743,16 €	31 560,86 €	12 421,50 €	3 970,46 €				87 474,20 €	6 680,00 €					

Chap	Libellé	DEPENSES						RECETTES							
		CA 2022	RAR 2022	CA 2023	RAR 2023	BP 2024	CA 2024	RAR 2024	CA 2022	RAR 2022	CA 2023	RAR 2023	BP 2024	CA 2024	RAR 2024
	Développement touristique dont	66 908,64 €	283 218,02 €	116 615,56 €	331 152,63 €	413 447,00 €	446 806,08 €	188 986,03 €	10 740,00 €	163 060,32 €	31 515,00 €	198 099,52 €	202 926,00 €	125 698,13 €	339 849,09 €
21	Réhabilitation du Moulin Juéry / Fin des travaux aménagement Parc thermal	22 565,84 €	42 020,22 €	61 540,34 €	98 486,23 €	115 000,00 €	40 018,96 €	67 110,55 €		88 504,52 €	22 435,00 €	64 899,52 €	72 676,00 €	2 618,00 €	95 308,52 €
	Réaménagement locaux office de tourisme Saint-Flour	11 364,00 €	40 932,00 €	26 037,00 €	214 895,00 €	275 500,00 €	368 569,52 €	121 825,48 €		1 580,00 €		118 053,00 €	130 250,00 €	117 316,23 €	236 083,77 €
	Développement de la vallée de la Truyère			5 974,22 €											
20/23	Aménagement d'une Aire de Camping car Chaudes Aigues – études et travaux	32 978,80 €	2 650,00 €		17 771,40 €	2 500,00 €	17 771,40 €		10 740,00 €	1 348,00 €		4 882,00 €		4 443,00 €	
21	Collecte et valorisation de la mémoire de Grandval			23 064,00 €	0,00 €						7 500,00 €	10 265,00 €		1 320,90 €	8 456,80 €
21	Salle d'expo permanente Grenier de Lillit travaux tranche 2 + musée		197 615,80 €		0,00 €	20 447,00 €	20 446,20 €			73 207,80 €		0,00 €			
	Mobilité dont	5 000,00 €	17 017,00 €	39 220,00 €	66 364,00 €	183 820,00 €	89 546,10 €	33 359,28 €		7 087,00 €	47 745,00 €	7 725,00 €	123 375,00 €	10 030,51 €	27 442,60 €
	Boucle cyclo touristique			15 540,00 €	24 204,00 €	90 000,00 €	24 204,00 €				32 895,00 €		45 000,00 €		
	Etude-actualisation du schéma directeur				40 500,00 €		40 500,00 €				14 850,00 €		8 000,00 €	8 000,00 €	
	Etude de développement routes saisonnières					39 500,00 €	10 874,40 €	20 280,00 €					40 800,00 €		10 833,60 €
	Etude à l'acquisition de vélos électriques	5 000,00 €		6 700,00 €	100,00 €	6 500,00 €	6 600,00 €								
	Budget de recharge vélos et vélos électriques	5 000,00 €	17 010,00 €	16 980,00 €	1 560,00 €	15 020,00 €	2 951,50 €	9 695,28 €		7 087,00 €		7 725,00 €	4 175,00 €		16 609,00 €
	Appel de car Région au Rozier					30 000,00 €	2 280,00 €	3 384,00 €					24 000,00 €		
	Achat de mobilier et matériel informatique					2 800,00 €	2 136,20 €						1 400,00 €	2 030,51 €	

Accusé de réception en préfecture
015/0000250/2025-04-04-00000-DELIBERATION
Date de transmission : 04/04/2025
Date de réception en préfecture : 04/04/2025

Chap	Libellé	DEPENSES												RECETTES			
		CA 2022	RAR 2022	CA 2023	RAR 2023	BP 2024	CA 2024	RAR 2024	CA 2022	RAR 2022	CA 2023	RAR 2023	BP 2024	CA 2024	RAR 2024		
	Politique éducative et sociale dont	58 027,90 €	21 006,85 €	7 380,72 €	18 156,54 €	274 700,00 €	77 748,47 €	141 943,72 €	117 355,02 €	115 375,02 €	4 166,00 €	37 646,00 €	5 743,00 €	27 939,00 €			
21	Maisons France Services	6 483,94 €	7 010,40 €	0,00€	6 625,00€	25 000,00 €	5 203,24 €	9 649,80 €	236 467,52 €	2 828,00 €	0,00€						
21-23	Maison France services Neuvéglise	6 055,20 €	4 655,00 €	4 246,51 €	408,49 €		0,00 €	0,00 €	126 751,46 €	112 547,02 €	0,00€						
	ALSH - RPE	6 045,60 €	6 581,45 €	0,00€	9 581,45 €	68 300,00 €	64 996,85 €	10 316,40 €		1 700,00 €	1 700,00€	30 350,00 €	777,00 €	23 143,00 €			
	Divers équipements (véhicule portage repas Chaudes-Aigues)	29 911,16 €		0,00€	0,00€	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00€	0,00€						
	Aménagements extérieurs micro crèche			3 134,21 €	1 541,40 €	11 400,00 €	7 548,38 €	1 977,52 €			2 466,00 €	7 296,00 €	4 966,00 €	4 796,00 €			
	Fonds de concours structures petite enfance	2 800,00 €		0,00€	0,00€	120 000,00 €		120 000,00 €		0,00€	0,00€						
	Maisons de santé	7 252,00 €	2 760,00 €	0,00€	0,00€	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	11 114,38 €	3 108,00 €	0,00€						
	Services aux communes dont	220 548,50 €	139 727,16€	95 501,49 €	198 595,60 €	517 690,00 €	538 436,60 €	183 606,24 €	80 261,00 €	36 000,00 €	3 100,00 €	59 000,00 €	24 727,50 €	48 157,50 €			
23	Aménagement et embellissement de points de regroupement	94 154,50 €	96 667,62 €	51 547,95 €	43 495,60 €	180 000,00 €	129 653,16 €	72 516,24 €		38 400,00 €	3 100,00 €	5 000,00 €	14 400,00 €				
21	Matériels services techniques interco	55 294,00 €	2 499,54 €	3 393,54 €	155 100,00 €	218 440,00 €	346 996,01 €	15 114,00 €		0,00€	0,00€						
	Fonds de concours petit patrimoine		132 500,00 €	0,00€	0,00€					0,00€	0,00€						
	Point de vue Tanavelle	32 880,00 €		0,00€	0,00€	6 000,00 €				0,00€	0,00€						
	Etude eau	38 220,00 €	40 560,00 €	40 560,00 €	0,00€	140 503,00 €	44 503,00 €	95 976,00 €	80 261,00 €	0,00€	0,00€	54 000,00 €	24 727,50 €	33 757,50 €			
	Achat de matériel pool																
	Secrétariat direction/ mairies					31 250,00 €	17 284,43 €										

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250324-DELIB2025-021-BF
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Cha p	Libellé	DEPENSES								RECETTES							
		CA 2022	RAR 2022	CA 2023	RAR 2023	BP 2024	CA 2024	RAR 2024	CA 2022	RAR 2022	CA 2023	RAR 2023	BP 2024	CA 2024	RAR 2024		
	Environnement - transition énergétique dont	69 825,93 €	473 596,85 €	428 624,70 €	251 485,71 €	641 108,00 €	54 715,20 €	451 190,68 €	111 972,20 €	25 864,00 €	37 449,00 €	72 731,00 €	210 345,00 €	72 982,20 €	18 300,00 €		
	Protection contre les inondations Ville basse à Saint-Flour GEMAPI	5 010,00 €	39 222,00 €	36 474,00 €	870,00 €	60 000,00 €	30 367,20 €	23 160,00 €		0,00€	0,00€						
	Espaces naturels sensibles	13 740,00 €	8 481,50 €	8 481,50 €	0,00€				5 086,00 €	25 864,00 €	8 889,00 €	13 975,00 €		13 975,00 €			
	Contrat de progrès territorial	51 075,93 €	425 893,35 €	348 149,20 €	218 095,71 €	286 563,00 €		325 313,68 €			0,00€	0,00€					
	Actions de performance énergétique			35 520,00 €	32 520,00 €	94 545,00 €	24 348,00 €	102 717,00 €			0,00€	3 500,00 €		3 500,00 €	18 300,00 €		
	Outil logistique																
	Structuration portage de projet ENR			35 520,00 €		200 000,00 €							210 345,00 €				
	Etude de faisabilité solarium																
	Narse de Lascols																
	Lac de Belvezet			0,00€	0,00€				106 886,20 €		0,00€	0,00€		55 507,20 €			

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250324-DELIB2025-021-BF
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Chap	Libellé	DEPENSES						RECETTES							
		CA 2022	RAR 2022	CA 2023	RAR 2023	BP 2024	CA 2024	RAR 2024	CA 2022	RAR 2022	CA 2023	RAR 2023	BP 2024	CA 2024	RAR 2024
	Moyens généraux	110 912,98 €	117 520,19 €	138 442,75 €	43 821,74 €	221 600,00 €	98 572,22 €	89 301,04 €	12 809,72 €	44 755,00 €	26 754,33 €	23 715,67 €		15 931,95 €	8 644,55 €
	Centres techniques intercommunaux – entretien de bâtiments	8 191,21 €	71 612,50 €	75 280,80 €	2 990,50 €	23 000,00 €	19 565,50 €	101,52 €	1 050,00 €	13 221,00 €	10 022,00 €	3 199,00 €		3 199,00 €	
	Agenda D'accessibilité Programmée – Réserves foncières		1 910,76 €		1 515,60 €	70 100,00 €	2 281,19 €	69 334,41 €			0,00€	0,00€			
	Opération prévention des risques professionnels pour les agents	12 100,20 €	1 804,69 €	1 804,69 €		15 000,00 €	2 028,04 €	7 302,72 €	6 044,72 €		0,00€	0,00€		860,83 €	
	Signalétique des bâtiments intercommunaux	19 190,40 €	4 950,00 €	4 410,00 €	19 838,40 €	20 000,00 €	23 485,20 €				0,00€	0,00€			
	Equipement de Matériel informatique ou de bureaux	71 431,17 €	37 242,24 €	56 947,26 €	19 477,24 €	93 500,00 €	51 212,29 €	12 562,39 €	5 715,00 €	31 534,00 €	16 732,33 €	20 516,67 €			
	Equipements en visio conférence du Village d'entreprises et des Frances Service	23 768,22 €							5 715,00 €	7 159,00 €	0,00€	0,00€			
	Equipement mobilier	4 892,51 €	1 037,00 €	1 037,70 €		6 000,00 €	5 559,62 €	624,19 €			0,00€	0,00€			
	Pointe site internet	14 520,00 €	30 480,00 €	15 520,00 €	15 960,00 €		7 212,00 €	8 748,00 €		24 375,00 €	16 732,33 €	20 516,67 €		11 872,12 €	8 644,55 €
	Matériels	17 082,76 €	5 725,24 €		3 517,24 €	10 000,00 €					0,00€	0,00€			
	Equipement informatique	11 167,68 €	0,00 €	40 389,56 €		77 500,00 €	38 440,67 €	3 190,20 €			0,00€	0,00€			

Chap	Libellé	DEPENSES						RECETTES							
		CA 2022	RAR 2022	CA 2023	RAR 2023	BP 2024	CA 2024	RAR 2024	CA 2022	RAR 2022	CA 2023	RAR 2023	BP 2024	CA 2024	RAR 2024
041	Amortissements	141 046,26 €	0,00€	163 639,77 €	0,00€	211 000,00 €	210 398,12 €		913 971,45 €		982 674,15 €	0,00€	1 088 626,00 €	1 062 437,39 €	
16	Emprunt La dette en capital s'élevé au 31 décembre 2024 à 5 914 957,16 € (6 372 080,56 € en 2023 et 442 533,38 € au 1er janvier 2023). Pas de souscription de nouvel emprunt en 2024								750 000 €		0,00€	0,00€	7 744,00 €	32 743,17 €	
16	Créance Etablissement public foncier – foncier maison des services de Neuveglise			9 140,34 €		10 000,00 €	9 277,43 €								

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250324-DELIB2025-021-BF
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

BILAN INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice 2024	- 3 253 520,24 €
Recettes de l'exercice 2024	+ 2 351 813,02 €
<hr/>	
Résultat à la clôture de l'exercice 2024	- 901 707,22 €
Résultat d'investissement reporté	+ 913 216,65 €
Restes à réaliser en dépenses 2024	- 2 527 467,57 €
<hr/>	
Sous-total	- 2 515 958,14 €
Restes à réaliser en recettes 2024	+ 1 133 277,75 €
<hr/>	
Besoin de financement qui est le Résultat définitif à la clôture de l'exercice 2024 pour la Section d'Investissement	= - 1 382 680,39 €

RÉSULTATS D'ENSEMBLE DÉFINITIFS

Excédent de recettes
de la Section de Fonctionnement

+ 3 535 184,27 €

Besoin de financement
de la Section d'Investissement

- 1 382 680,39 €

**Résultat global définitif
de l'exercice 2024**

+ 2 152 503,88 €

**(2 874 824,08 € en 2023, 2 458 364,34 en 2022 et 1 852 996,20
€ en 2021)**

A ce résultat, s'ajoute la provision disponible réalisée en 2012 à hauteur de 300 000 €.

Capacité de désendettement du budget général : 3,91 années

La dette en capital tous budgets annexes hors réseaux de chaleur est d'environ 14,8 M€(emprunt Uniplanète réalisé en 2024 de 3,1 M€)